



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 794-14 et 951**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 octobre 2022, les règlements suivants :

794-14 – Règlement amendant le règlement 794 et ses amendements sur la qualité de vie afin de modifier des dispositions concernant l’usage de l’eau potable;

951 – Règlement sur l’utilisation de l’eau potable

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

QU’ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 OCTOBRE 2022.

La greffière,

(s)
Me CATHERINE ADAM, OMA